



**FICHE D'INSCRIPTION**  
**2<sup>ème</sup> festival polynésien à Toulouse-L'Union du 22 au 24 juillet**  
***L'Union Fenua No Te Heiva 2022***  
***L'Union, Terre des Festivités Polynésiennes 2022***

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Entreprise  Association

Nom : \_\_\_\_\_

Type d'exposition/vente (bien préciser) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél (port.) : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

**Emplacement sur les 3 jours (cocher une seule case) :**

- 50 euros pour 3mx3m :
- 100 euros pour 6m x 3m :

**J'atteste mon inscription au 2<sup>ème</sup> festival Polynésien à Toulouse-L'Union**  
**Fenua No Te Heiva 2022 du 22 au 24 juillet 2022**

Fait à ....., le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature

\_\_\_\_\_

### **Pièces à fournir :**

- Copie de la carte professionnelle
- Copie de l'attestation d'assurance
- Règlement renvoyé et dûment signé
- Chèque pour l'emplacement de 50 euros ou de 100 euros
- Chèque de caution de 150 euros pour une réservation à l'inscription

### **Logement : 2 options :**

- Hébergement à titre gracieux « La belle hôtesse » (dortoir de 50 lits) situé à 5 minutes
- Hébergement dans un hôtel « Le Campanile de L'Union à un tarif préférentiel situé à 5 minutes du site

### **Informations (à lire attentivement) :**

1. Une procédure réglementaire a été imposée par la Commune de L'Union et notamment sur la tarification du linéaire des emplacements, l'association Ori Heitiare Tahiti est donc dans la mesure d'imposer un tarif selon la taille des stands (3m x 3m ou 6m x 3m)
2. Pour éviter des conflits d'intérêt et au risque d'avoir trop de doublant dans les produits de vente, il est important de détailler au maximum vos activités et/ou articles. L'association se réservera le droit de refuser une inscription. Si tel est le cas, elle préviendra l'exposant dans les plus brefs délais.
3. Afin de vous accueillir au mieux et de proposer le meilleur plan possible à nos visiteurs, **la clôture des inscriptions sera effective le 16 mars 2022**. Toute demande reçue après cette date ne sera pas étudiée (cachet de la poste faisant foi).
4. L'inscription sera considérée comme définitive UNIQUEMENT après réception de toutes les pièces annexes et par l'envoi d'un mail de confirmation à l'exposant.
5. Tout désistement d'un exposant à moins 15 jours de l'évènement, le chèque de caution ne sera pas renvoyé et remboursé.